

Questions orales

L'ACCÈS AUX RAPPORTS DES INSPECTEURS DES VIANDES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Agriculture mais elle porte sur un sujet différent. Ces dernières années, l'inspection des viandes par le gouvernement a cessé pour faire place à une inspection par l'industrie elle-même, à laquelle s'ajoutaient des contrôles intermittents afin de protéger l'intérêt public.

M. Riis: Comme les banques.

M. Althouse: Le ministre voudrait-il nous dire pourquoi le public ne peut prendre connaissance des rapports sur les vérifications intermittentes, puisque leur publication est maintenant le seul moyen de contrer la négligence des conserveries?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la réponse est bien simple. Il y a deux affaires en cause. Dans le premier cas, qui remonte à quelques années, le ministère, pour sa part, voulait publier l'information. Certains groupes de l'industrie ont demandé une injonction du tribunal contre la publication. Lors de la dernière série d'observations faites par des représentants des médias dans tout le pays, une enquête a été immédiatement déclenchée. Autant que je sache, cette enquête est terminée. Je ne vois pas de raison de ne pas publier les résultats et s'ils n'ont pas déjà été rendus publics, je vais m'informer avec plaisir.

LA DISPONIBILITÉ D'UN RAPPORT

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, il y a plus d'un mois que les allégations de Kitchener—Waterloo ont donné lieu à une enquête par le ministère, et le directeur des enquêtes avait promis, il y a cinq semaines, de faire rapport une semaine plus tard. Pourquoi le rapport n'a-t-il pas été mis à la disposition du *Record* de Kitchener-Waterloo et du public?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait cinq semaines de cela. J'ai l'impression qu'il s'est plutôt écoulé trois semaines depuis ce temps. Je me souviens très bien avoir reçu le rapport, toutefois. J'ai fait savoir au fonctionnaire compétent de le publier. Je serai heureux de vérifier si le rapport n'a pas été publié.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'APPLICATION DES ORDONNANCES DES TRIBUNAUX LORS DES CONFLITS OUVRIERS

M. Ross Belsher (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Lorsqu'un entrepreneur juge bon d'intervenir auprès d'un tribunal pour avoir accès au chantier et que le tribunal, faisant suite à sa demande, émet une ordonnance limitant les piquets de grève à deux personnes, combien de temps doit-il attendre la venue de la GRC pour faire respecter cette ordonnance?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général): Monsieur le Président, je crois que le député parle de l'injonction émise à Langley, en Colombie-Britannique. En l'occurrence, la GRC intervenait dans le cadre d'un contrat de services conclu avec la province. Le temps d'intervention des forces policières est une question de compétence provinciale en pareils cas.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMIANTE—LA NOTE DE SERVICE DE L'AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai ici une note de service de l'ambassade du Canada à Washington adressée aux Affaires extérieures à Ottawa, qui a fait l'objet d'une fuite il y a une semaine. Le sujet est l'utilisation sûre de l'amiante aux États-Unis, ce qui pourrait signifier quelques centaines d'emplois au Canada. Le secrétaire d'État a-t-il fait l'enquête qu'il avait promis de faire? Est-elle terminée? Qui a dévoilé cette note de service? Que fera le secrétaire d'État pour s'assurer que nos représentants à Washington travaillent au nom des travailleurs canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me renseignerai au sujet de trois des quatre questions du député et je lui communiquerai les réponses. Quand à savoir qui est à l'origine de la fuite, il est probablement beaucoup mieux placé que moi pour le savoir et j'aimerais bien qu'il me le dise.

LA PROTECTION DES EMPLOIS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, que les députés d'en face en soient conscients ou non, ce sont eux qui gouvernent et il leur appartient de gérer les affaires de l'État au nom des Canadiens. Il ne suffit pas de rejeter une question comme celle-là. Qui est responsable de la fuite? Nous voudrions bien le savoir et je le demande au secrétaire d'État une autre fois, car des centaines d'emplois dans le secteur de l'amiante en dépendent. Fera-t-il quelque chose pour prouver aux travailleurs de ce secteur que le gouvernement travaille pour eux?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement travaille vigoureusement pour les travailleurs de l'amiante du Canada, comme le député le sait. Nous avons présenté des instances devant un certain nombre d'organismes aux États-Unis et nous avons l'intention de continuer.

Naturellement, il est important pour nous dans ce cas, mais aussi au niveau du commerce international, que les renseignements confidentiels susceptibles d'aider le Canada à plaider sa cause ne soient pas divulgués à d'autres. Comme c'est le député qui a la note de service en question, je suppose qu'il est mieux renseigné que moi et que, s'il s'intéresse vraiment à défendre la cause de l'amiante, il nous dévoilera ses sources.